



Fonds lausannois d'intégration - FLI

Appel à projets 2024

Le Fonds lausannois d'intégration, doté de cent-cinquante-mille francs, vise à compléter l'action conduite par les pouvoirs publics dans les secteurs clés de l'intégration, en valorisant la participation des citoyennes et des citoyens et en mettant à leur disposition des moyens financiers pour leur permettre de concrétiser leurs initiatives.

Les projets de proximité soutenus, sur décision de la Commission lausannoise pour l'intégration, devront favoriser sur le terrain l'intégration sociale de la population lausannoise dans son ensemble, ainsi que favoriser la cohabitation dans les quartiers et contribuer à l'égalité des chances, notamment de celles et ceux qui n'ont pas de passeport suisse. Les projets soutenus seront suivis par le Bureau lausannois pour les immigrés.

Objectifs	Les projets de proximité soutenus par le Fonds lausannois d'intégration visent à : <ul style="list-style-type: none">- Valoriser la diversité culturelle en tant qu'atout important pour l'ensemble de la population lausannoise ;- Promouvoir et stimuler les échanges interculturels entre population suisse et étrangère à Lausanne, ainsi que la cohabitation dans les quartiers ;- Répondre aux besoins spécifiques de certains groupes de la population lausannoise et apporter un soutien particulier à des personnes de certains âges de la vie (par ex. femmes migrantes, enfants allophones en âge préscolaire, projets intergénérationnels) ;- Amener les participant-e-s à s'interroger sur les valeurs citoyennes et sur leurs propres valeurs ;- Aborder les thèmes de la peur réciproque et des préjugés ;- Montrer les rapports de pouvoir qui sont à la base du racisme et de la discrimination.
Bénéficiaires	<ul style="list-style-type: none">- Associations ou collectifs de personnes migrantes ;- Associations actives en matière de promotion de l'intégration et de prévention du racisme ;- Collectifs de quartier et organismes à but non lucratif œuvrant dans le domaine de l'intégration.
Projets soutenus	Pour déterminer l'octroi ou non des subventions, les projets sont évalués selon les critères suivants : <ul style="list-style-type: none">- Qualité du contenu en matière de promotion de l'intégration (par exemples : cohérence de la démarche, connaissances approfondies en matière d'intégration) ;- Réponse à un besoin, en vue d'améliorer une situation existante ;- Implication active des personnes concernées (par exemples : habitant-e-s du quartier, personnes migrantes) ;- Faisabilité, esprit novateur et impact aussi large que possible.
Financement	Le Fonds lausannois d'intégration vise à couvrir au minimum 10% et au maximum 75% du budget total des projets de proximité sélectionnés (en moyenne 30-50% du coût total des projets sélectionnés), étant précisé que le montant maximal d'un subside accordé par le FLI est fixé en principe à 10'000 francs. L'apport personnel minimal des requérants est de 25%. Ils sont aussi encouragés à obtenir des contributions par des tiers et des co-financements.

Dépôt des dossiers : 15 avril ou 15 octobre 2024

Les dossiers sont adressés au BLI datés et signés à bli.projets@lausanne.ch ou par courrier postal, le sceau postal faisant foi, au :
Bureau lausannois pour les immigrés (BLI)
CP 5032, place de la Riponne 10,
1002 Lausanne

Formulaires, règles de gestion, et informations:
www.lausanne.ch/fli

Séances d'information :
Lundi 4 mars 2024, 18h-19h30
Mercredi 4 septembre 2024, 18h-19h30
Lieu : Espace Dickens, av. Charles Dickens 4, Lausanne